

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

Instauration du service volontaire d'utilité collective- Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal portant exécution de la loi instituant un service volontaire d'utilité collective (SUC).

Le SUC prévoit de répondre à un besoin sociétal en proposant aux jeunes de 18 à 25 ans, bénéficiaires d'une allocation de chômage ou du revenu d'intégration sociale, de se rendre utile à la société. Ils recevront une formation visant à renforcer leur compétences sociales et relationnelles, et à leur donner une meilleure aptitude à la vie en groupe, ainsi qu'un accompagnement durant leurs prestations.

Le projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, formalise ainsi les conditions et les modalités d'admission et de fin du SUC volontaire, et fixe le statut administratif et pécuniaire qui détermine les conditions dans lesquelles se déroule le SUC.

Il prévoit également que les activités exercées au sein de la Défense ne revêtent pas un caractère opérationnel. Les prestataires ne viennent pas en renfort du personnel de la Défense, et leurs prestations ne se substituent en rien à celles du personnel organique à la Défense.

Le projet est soumis à la signature du Roi et sera ensuite publié au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be